



**Direction générale du territoire
et du logement**

Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne
www.vd.ch/dgtl

Recommandé

Municipalité
de la Commune de Perroy
Le Prieuré 5 - Case postale 64
1166 Perroy

Personne de contact : Fabien Steiner
T 021 316 79 37
E fabien.steiner@vd.ch
N/réf. 243201/FSR-nva

Lausanne, le 10 mars 2026

Commune de Perroy

**Abrogation de la zone réservée communale selon l'article 46 LATC
Notification de l'approbation**

Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux,

Le Département des finances, du territoire et du sport a approuvé le 10 mars 2026, sous réserve des droits des tiers, l'objet cité en titre.

Dès lors, nous avons l'avantage de vous remettre, en annexe :

- une copie de la décision y relative.

L'exemplaire du plan vous sera remis lors de la constatation de l'entrée en vigueur.

Délai référendaire

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 162, al. 1, lettre c de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP ; BLV 160.01) du 5 octobre 2021, la Municipalité fait afficher au pilier public les objets soumis au référendum dans les trois jours qui suivent la notification de leur approbation. La procédure de référendum en matière communale est régie aux art. 160 ss LEDP.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.

Yves Noirjean
directeur de l'aménagement

Annexe
ment.